



Pension alimentaire a un enfant majeur

Par **Visiteur10**, le **21/09/2011 à 18:36**

Bonjour,
Mon fils sera majeur dans quelques mois.
Il est en lycée professionnel et souhaite poursuivre ses études après le BAC.
Suite à un signalement à la protection de l'enfance et par décision du JAF il vit à mon domicile depuis 2 ans et sa mère me verse une pension alimentaire (90 €).
Elle a décidé de lui verser directement la pension a sa majorité.
En a t-elle le droit ?
Peut-elle verser cette pension à mon fils sans passer par le JAF ?
Si mon fils s'y oppose et lui demande de continuer à me verser la pension, a t-elle obligation de respecter sa décision ?
Cordialement
Bob

Par **cocotte1003**, le **21/09/2011 à 19:21**

Bonjour, votre ex n'a rien le droit du tout sns saisir le JAF. Votre fils est majeur mais tant que c'est vous qui subvenez à ses besoins (logement, scolarité, nourriture.....) c'est à vous quelle doit la régler. Dans le cas ou elle décide de verser l'argent directement à son fils, vous pouvez faire une saisie (dès 2 mois de pension non versée) car l'argent quelle verse à son fils peut etre considéré comme un cadeau quelle lui fait, cordialement

Par **Visiteur10**, le **27/09/2011 à 18:51**

C'est bien ce que je pensais...merci pour votre réponse.